

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

l'An deux mille vingt-six,
le 27 avril 2026 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvain BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER (arrivé au point 3) Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL.

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES)

Secrétaire de séance Mme Aline GUYONNAUD.

Délibération n°2026 -30

OBJET : Commission des impôts directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire ou l'Adjoint délégué, président, et six commissaires.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des finances Publiques invitant le Conseil municipal à dresser une liste de 24 contribuables devant lui permettre, selon les inscriptions de l'article 1650 du CGI, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil municipal, à 2 CONTRE (B. DIVOL, Valérie CESSENAT-BORIE), 2 ABSTENTION (B. BOUVAREL, P. MATHON), 14 POUR

Après en avoir délibéré et s'être assuré que chaque personne proposée remplisse bien les conditions exigées par les services fiscaux,

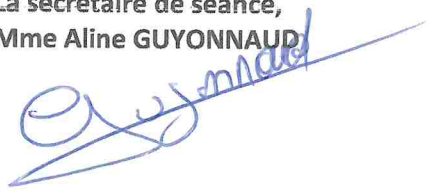
- PROPOSE les 24 personnes mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260427-2026_30-DE
Reçu le 30/04/2026

Commune de **BARJAC**

Par délibération n° 2026-30..... en date du 27/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	MME	BOFFIN	MICHELE	20/06/1948	15, place Louis Gabriel Etienne 30430 BARJAC	TF
2	M.	EVAIN	JEROME	23/04/1956	160 rue du chevalier Lavaure 30430 BARJAC	TF
3	M.	GIOLBAS	ALAIN	09/12/1952	Place de la renaissance 30430 BARJAC	TF
4	M.	TAULELLE	THIERRY	02/03/1968	43 Chemin du Sigalas 30430 BARJAC	TF
5	M.	HERREROS	MATHEU	06/12/1984	Rue de l'ACATE 30430 BARJAC	TF / CFE
6	M.	DONNE	CEDRIC	13/07/1982	415 Avenue Jean tassy 30430 BARJAC	TF
7	M.	BELLEGARDE	THIERRY	23/07/1964	630 Route de vallon la vilette 30430 BARJAC	TF
8	M.	VIOUGEAS	HENRI	07/03/1953	81, hameau le rieu 30430 BARJAC	TF
9	M.	MARASA	SANTO	10/10/1959	321 Chemin de la croix 30430 BARJAC	TF
10	M.	DUMAS	JEAN-LUC	09/06/1957	4050, Rte de ST Sauveur 30430 BARJAC	TF
11	M.	PILOD	JEAN-MICHEL	24/01/1957	401 Chemin de la montée de rieu 30430 BARJAC	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	BLASZCZYK	ANDREE	02/01/1963	80 Le mailbaud 30430 BARJAC	TF
13 M.	AGNIEL	JEAN-PIERRE	18/12/1948	4341 route de saint sauveur 30430 BARJAC	TF
14 M.	GILLES	CYRIL	09/08/1968	55 rue Alphonse Daudet 30430 BARJAC	TF
15 M.	EL ATTAR	SAID	01/05/1969	71 Cheminde la granjasse 30430 BARJAC	TF
16 M.	PASCAL	JEAN-LOUIS	26/12/1960	331 Chemin de la croix 30430 BARJAC	TF
17 M.	GAUTHIER	JACQUES	19/11/1955	Le mailbaud 30430 BARJAC	TF
18 MME	FERRAT	MONIQUE	17/05/1958	72, lotissement du boudarie 30430 BARJAC	TF
19 M.	GILLES	LAURENT	09/08/1968	131 rue du Général de Gaulle 30430 BARJAC	M.
20 M.	MATHON	PIERRE	14/10/1963	28 rue du Général de Gaulle 30430 BARJAC	TF
21 MME	ESNEE	LAURE	15/07/1970	10 place de la calade 30430 BARJAC	TF
22 M.	BELIN	SYLVIAN	24/09/1957	251, Chemin du mas de la Croix 30430 BARJAC	TF
23 MME	CLAVAGUERRA	EMILIE	10/10/1983	150, Avenue des Micoucouliers 30430 BARJAC	TF
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
Interlocuteurs(s) de la commune	BALSE	Emmanuelle	sg@barjac.fr		04 66 24 47 43